

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 AVRIL 2018 A 20H

Date de convocation : L'an **deux mil dix-huit**, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,
26/03/2018

Date d'affichage : sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.
26/03/2018

Étaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Jean-Pierre GAUTHIER ; Mme Brigitte RUDE ; M. Noël BERNARD ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Laurence PARISSÉ ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Véronique SIROUX

Excusés : M. Eric ROBERT a donné pouvoir à M. Alain SILVESTRE et M. François-Xavier RONNET a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI

Approbation du compte administratif 2017 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Adoption du compte administratif de l'hôtel par le Conseil Municipal, **par 14 voix pour**, le Maire ne participant pas au vote. Le résultat de clôture est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	29 766,79 €		29 766,79 €
Dépenses de l'exercice	16 915,00 €		16 915,00 €
Recettes de l'exercice	22 047,66 €		22 047,66 €
Résultats de clôture	34 899,45 €	- €	34 899,45 €

Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 de l'hôtel dressé par le trésorier municipal.

Affectation des résultats 2017 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats 2017 de la façon suivante au budget 2018:

001 – Déficit d'investissement reporté	0 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	34 899,45 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €

Budget HÔTEL – Année 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'hôtel pour l'année 2018 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2017 :

- Section de fonctionnement pour un montant de **55 600,45 €** en recettes et en dépenses
- Section d'investissement pour un montant de **15 000,00 €** en recettes et en dépenses

Reversement de l'excédent de l'hôtel au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une partie de l'excédent du budget de l'hôtel en recettes au budget principal de la commune ; soit 20 000 €.

Approbation du compte administratif 2017 – COMMUNE (7.1)

Adoption du compte administratif 2017 de la commune par le Conseil Municipal, **par 14 voix pour**, le Maire ne participant pas au vote. Le résultat de clôture est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	492 147,25 €	- 40 164,45 €	451 982,80 €
Dépenses de l'exercice	588 011,42 €	119 864,44 €	707 875,86 €
Recettes de l'exercice	648 112,35 €	97 377,96 €	745 490,31 €
Résultats de clôture	552 248,18 €	- 62 650,93 €	489 597,25 €

Approbation du compte de gestion 2017 – COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 de la commune dressé par le trésorier municipal.

Affectation des résultats 2017 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget de l'exercice 2018 :

01 – excédent d'investissement reporté	- 62 650,93 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	552 248,18 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	

Vote des taux des taxes pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes pour 2018 :

	Rappel des taux 2017	Vote des taux pour l'année 2018
Taxe d'habitation	6,76 %	6.99 %
Foncier Bâti	10,81 %	11.18 %
Foncier non Bâti	36,64 %	37.90 %

Le produit fiscal attendu est de 365 082 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2018:

ASLH section Cyclisme, Cadoles et Meurgers, Chorale Hautevoix, Chasse, Villa Alta Jumelage : 650 € par association.

Tennis des Bois d'Hauteville : 650 € + 300 € pour la location de terrains couverts

Judo, FNACA d'AHUY et FC DAIX : 200 € par association

Budget COMMUNE – Année 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2018 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2017 :

- Section de fonctionnement : pour un montant de **1 211 483.18 €** en recettes et de **596 981.35 €** en dépenses
- Section d'investissement : pour un montant de **138 101.57 €** en recettes et **127 085.19 €** en dépenses

COMBE RANFER – CLASSEMENT DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL – PRISE EN CHARGE POUR MOITIE DES FRAIS DE GEOMETRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la prise en charge pour moitié de la facture des frais de géomètre dans le cadre du projet de rétrocession de la voirie de la Combe Ranfer ans le domaine communal, soit la somme de 963 € TTC. **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.